



Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2015

Mise en place du Conseil national consultatif pour la biosécurité

Le risque des armes biologiques et chimiques est connu depuis la première guerre mondiale. Ce risque existe encore et pourrait évoluer avec les progrès des connaissances scientifiques. La manipulation par certains centres de recherche de bactéries et de virus hautement pathogènes suscite des inquiétudes.

Comment obtenir que les connaissances en sciences de la vie soient mises exclusivement au service du bien-être général et ne contribuent pas à la prolifération de moyens de destruction ? Quels sont les méthodes et traitements préventifs ou curatifs susceptibles de réduire le risque d'un détournement des travaux de recherche vers des applications militaires ou terroristes ? Comment concilier les impératifs de sécurité avec ceux de liberté et d'indépendance des chercheurs, indispensables à l'avancée des connaissances ?

Reprenant les recommandations du rapport de l'Académie des sciences « *Les menaces biologiques - Biosécurité et responsabilité des scientifiques* » publié, dès 2008, par les professeurs Henri KORN et Patrick BERCHE et par le médecin général Patrice BINDER, le Premier ministre a décidé la création d'un Conseil national consultatif pour la biosécurité (CNCB), et en a confié la mise en place au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Institué par le décret n°2015-1095 du 31 août 2015, ce Conseil réunira le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, des personnalités scientifiques qualifiées proposées par l'Académie des sciences, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères en charge des Affaires étrangères, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Santé, de la Défense et de l'Intérieur.

Le CNCB aura pour mission de réfléchir aux détournements possibles d'usage des sciences du vivant et aux moyens de s'en prémunir. Sur saisine des établissements publics ou reconnus d'utilité publique ayant une mission de recherche, de l'Académie des sciences ou des autorités publiques, il effectuera des travaux de prospective et de veille sur les recherches à caractère dual dans le domaine des sciences de la vie. Il proposera des mesures propres à assurer la prévention et la détection d'éventuelles menaces, leur traitement, l'information du public, la responsabilisation du monde scientifique et de la santé, le respect et l'amélioration des engagements internationaux. Il formulera des recommandations visant à s'assurer que les progrès des sciences biologiques ne soient pas générateurs de nouvelles menaces.

Contacts presse

Académie des sciences : Marie-Laure Moinet Tel. : 01 44 41 45 51 presse@academie-sciences.fr

SGDSN : Armelle Ceglec Tel. : 01 71 75 80 13 armelle.ceglec@sgdsn.gouv.fr